

**RÈGLEMENTS RGCA18-10-0002 ET RGCA18-10-0003
SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2018)**
(AVIS DE MOTION)

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord qu'à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord qui se tiendra le jeudi 23 novembre 2017, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, seront donnés des avis de motion et présentés les règlements mentionnés en rubrique.

RGCA18-10-0002 — Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0837 \$ par 100 \$ d'évaluation appliquée sur la valeur imposable de l'immeuble.

RGCA18-10-0003 — Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation appliquée sur la valeur imposable de l'immeuble.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 14 novembre 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau